

GUISS'HEBDO



L'étang du Curnic
Photo de Mélanie Priser-Coat

REPAS DES AÎNÉS – Samedi 27 novembre 2021

Le repas annuel du CCAS aura lieu le samedi 27 novembre à midi.

Les membres du CCAS invitent les personnes de 70 ans et plus, à se retrouver le samedi 27 novembre à midi. Il sera demandé une participation de 5 € à chaque convive. Les conjoints, n'ayant pas atteint l'âge et désireux de les accompagner, peuvent le faire moyennant une participation. Les personnes souhaitant bénéficier d'un covoiturage sont invitées à se rapprocher de la mairie. Les personnes de 80 ans ou plus ne participant pas au repas, ainsi que celles de moins de 80 ans dont l'état de santé ne leur permet pas de se déplacer pourront, sur demande, recevoir un colis, qui sera remis à domicile. Merci de vous inscrire en mairie avant le 15 novembre.

JOURNÉES CITOYENNES – Mardi 12 et 19 octobre 2021

Les journées citoyennes auront lieu les 12 et 19 octobre de 9h à 12h. Inscriptions en mairie.
Rendez-vous à l'entrée du cimetière.

Avis de mairie

OFFRE D'EMPLOI

La commune de Guissény recrute un référent animation, associations et communication, selon conditions statutaires ou à défaut, sur un contrat à durée déterminée, à temps complet, à partir du 1er novembre. Cet agent sera principalement chargé de la programmation, de la mise en place et du suivi des manifestations ; de la communication ; des relations avec les associations. Vous trouverez l'annonce complète sur le site internet de la mairie : www.guisseny.net, et affichée dans le hall de la mairie. Les candidatures et CV sont à déposer en mairie ou par mail : accueilguisseny@gmail.com avant le 17 octobre.

TRAVAUX AU CURNIC

Les travaux d'aménagement de voirie dans la rue René Bihannic sont en cours entre la route An Tri Di et l'étang. Les travaux d'enrobés seront réalisés le vendredi 15 octobre. La circulation sera interdite entre la rue des pêcheurs et la rue des goémoniers.

NETTOYAGE URBAIN

Le nettoyage urbain aura lieu cette semaine route de Lesneven. Merci de stationner vos véhicules hors de cette zone.

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'il sera procédé à une consultation du public par voie électronique du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté Lesneven Côte des Légendes du samedi 11 octobre au vendredi 12 novembre.

CIMETIÈRE

Notre cimetière arrive bientôt à saturation. Nombreuses sont les concessions arrivées à échéance et non renouvelées. Des autocollants ont été apposés sur certains emplacements. Nous invitons les familles concernées à contacter la mairie au plus vite. 02 98 25 61 07

ARGENT DE POCHE

La commune met de nouveau en place le dispositif "Argent de Poche", qui permet aux jeunes de Guissény (de 16 et 17 ans) de contribuer au bien vivre ensemble au sein de la commune, durant les vacances (session du lundi 25 octobre au mercredi 26 octobre). Les volontaires participeront, de 9h à 12h, à des missions diverses. Gratification : 15€ par jour. Attention, activité limitée à 8 personnes maximum. Inscriptions en mairie.

La bibliothèque est ouverte le lundi de 10h à 11h et de 18h à 19h ; le mercredi de 10h à 11h30 et de 17h à 18h et le samedi de 10h à 11h30.

8^{ème} Edition du Vent dans les BD. C'est reparti. Venez découvrir les trois sélections (jeunesse, ado, adulte). Empruntez, lisez et votez pour votre BD préférée.

Pass sanitaire obligatoire. Si vous ne l'avez pas, vous pouvez réserver par mail bibliothequedeguisseny@gmail.com aux heures de permanence ou en ligne guisseny-pom.c3rb.org. Les retraits et les retours se feront à la porte donnant sur la rue.

POURRIS GÂTÉS : vendredi 8 octobre à 20h15 et dimanche 10 octobre à 10h45.

DUNE : samedi 9 octobre à 20h15 (VF) et dimanche 10 octobre 20h15 (VOSTFR).

LE LOUP ET LE LION : dimanche 10 octobre à 15h45 (Avant-première).

JE M'APPELLE BAGDAD : lundi 11 octobre à 20h15.

LA VOIX D'AIDA : jeudi 14 octobre en (VO).

INFOS PAROISSIALES DE LA CÔTE DES LÉGENDES AR PARREZIOU

Samedi 9 octobre : Messe à 18h à Lesneven.

Dimanche 10 octobre : Messe à 10h30 à Brignogan.

Messe en semaine : le mardi à 9h15 en l'église de Brignogan.

Pèlerinage diocésain à Lourdes du 25 au 30 octobre 2021 : Inscriptions dernier délai le dimanche 10 octobre. Renseignements au 02.98.83.00.43 ou 02.98.83.53.73.

Maison paroissiale (presbytère de Plounéour) : Permanence mardi-jeudi et samedi de 10h à 11h30.

TRI DES DÉCHETS - LASTEZ

Ordures ménagères, bac gris
Vendredi 15 octobre

Emballages recyclables, bac jaune
Mercredi 20 octobre

LE COIN DES ASSOCIATIONS

L'ASSOCIATION DIVASKELL BRO GWISENI

Recherche des pommes ! Si vous en avez en trop, n'hésitez pas à nous contacter. Les pommes seront transformées en jus, en partenariat avec liorz sant Gweltas, courant octobre. La vente du jus de pommes servira à financer des projets pour les enfants de l'école Sainte Jeanne d'Arc. 06 75 92 79 64 / dihunbrogwiseni@yahoo.fr

HABITAT PLURIEL

Le samedi 16 octobre 2021, vous êtes invités à venir découvrir le futur habitat participatif de Guissény à l'auberge de Keralloret. A l'occasion des portes ouvertes de l'habitat participatif et de l'écohabitat en Bretagne, nous organisons une rencontre des futurs habitants et une visite du lieu à 10h et à 14h30. Sur inscription.

Merci de nous contacter au 06 31 16 83 74 ou à habitatpluriel29@gmail.com, sur notre page Facebook :

@habitatgroupeparticipatifcotedeslegendes.

CÔTE DES LÉGENDES HANDBALL

Samedi 9 octobre :

- 11 filles : match à Lampaul-Guimiliau à 17h30.
- 11 mixte : match à Landernau à 13h15.
- 13 filles : match à Kerlouan à 15h15.
- 15 filles 1 : match à Kerlouan à 16h45.
- 15 filles 2 : match à Cléder à 14h.
- Seniors filles 1 : match à Kerlouan à 18h30.
- Seniors filles 2 : match à Plougourvest à 20h.
- Seniors Garçons : match à Kerlouan à 20h30.

HOCKEY CLUB PAGAN

Mercredi Matin

Baby Hockey / Baby Sports : 10h15 - 11h

Hockey : 11h - 12h (7ans+)

Adultes

****Nouveau**** - Section Loisirs Multisports !

Pratiquer de nouveaux sports à Guissény !

Mercredi - Salle Jean Fily – Guissény : 20h - 21h

Section Hockey Loisir :

Mardi - Salle Jean Tanguy – Plouguerneau : 20h - 21h

Contact : Helen Trehoret Tel :

06 52 97 73 09

L'EPCC ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS DES ABERS-CÔTE DES LÉGENDES

Vous propose des cours d'espagnol sur Lesneven, pour les débutants comme pour les initiés. Il reste encore quelques places dans certains cours !

Votre enfant est scolarisé de MS à CM2, et il souhaite découvrir la danse contemporaine ? Découvrez nos cours le mercredi matin à l'espace multifonctions de Saint-Frégant !

Renseignements : 06 77 97 07 89 /

epccecoledemusique@gmail.com

ESG

Dimanche 10 octobre

Seniors : - équipe A, match à 13h30 à Plouvien en championnat.

- équipe B, match à 13h30 à Lesneven en championnat.

Jeunes : Informations sur le site Gj3baies.fr.

Pour tout renseignement : 06 70 46 68 26.

Opération ferraille les 9 et 16 octobre. Les batteries : c'est toute l'année.

Contact : 06 81 70 64 87.

KORN AR C'HEVREDIGEZHIOÙ

LIOZH SANT WELTAS A REPRIS SES PRESSAGES DE POMMES

La fête de la pomme « Festavalig » aura lieu le dimanche 24 octobre. Cependant, vous pouvez déjà venir faire vos réserves de jus de pommes pour l'année, le samedi de 10h à 13h ou de 14h à 17h à St Gildas en Guissény. (6 litres : 15 euros / 12 litres : 28 euros / 2,20 euros à partir de 24 litres) Pour les personnes motivées à participer aux activités liées à la fabrication du jus de pommes, il vous suffit de prendre contact au 06 79 81 76 25.

FAMILLES RURALES GUISSÉNY

Activités adultes : reste des places pour la gym douce le lundi 9h45-10h45, le yoga 18h30/20h, les cours de peinture dessin de Jean Marc Jézequel le mercredi 17h-19h, les cours de sculpture (argile, paper clay, pierre, bois) le jeudi 18h-20h et le samedi 10h-12h. Centre de Loisirs - vacances de la Toussaint : stage percussion (6/12 ans), numérique - 3D, robotique, découpeuse vinyle...- (6/12 ans), stage sportif Mer-rando palmée, jeux aquatiques (9/15 ans), sauvetage côtier- (9/15 ans), stage skate trottinette avec le Plo à Plougastel Daoulas (8/15 ans). Le programme est disponible sur le site internet.

Aide aux devoirs : recherche des bénévoles pour aider 2/3 enfants les lundi et jeudi de 17h à 17h45.

Couture : 1 mercredi par mois recherche des bénévoles pour aider les enfants dans l'Atelier couture débutants acceptés.

Renseignements inscriptions au :

06 32 01 40 82

ou accueil@famillesruralesguisseny.fr

À VENDRE

- Chaudière fioul 3 ans dont 1 an et demi d'utilisation. État impeccable, révisée. Prix : 4 000€ à débattre, 640 litres de fioul à vendre. 06 35 15 22 36.

- Lit électrique neuf « Iris confort », matelas et sommier 2*80*200 fournis avec alèse, 2 draps housse adaptés et une couette ; Composteur jardin 300L 20€. 06 74 14 99 43.

- Grande serre, à démonter sur place. 06 84 27 64 90.
- 1 Bouc castré, 1 chèvre blanche : 60€ ; débarrasse maison + garage gratuitement. 07 88 28 02 00.

DIVERS

Offres d'emplois

- Recherche animateurs pour les vacances et les mercredis. Renseignements au 06 32 01 40 82 ou par mail :

accueil@famillesruralesguisseny.fr.

- Recherche personnel pour la saison d'endives sur Kerlouan. 06 88 76 16 03.

- Dans le cadre de son développement d'activité, l'ADMR Lesneven-Côte des Légendes recrute en CDI de nouveaux collaborateurs d'interventions.

N'hésitez pas à nous contacter si vous êtes à la recherche d'un emploi au cœur de l'humain au 02 98 21 26 30 ou en transmettant votre candidature par mail à : contact@29.admr.org

- Le service d'aide et d'accompagnement à domicile d'Amadeus Aide et Soins recrute pour accompagner des personnes âgées et/ou en situation de handicap (entretien du logement, préparation de repas, courses) sur Lesneven, un(e) Auxiliaire de Vie Sociale en CDI à temps de travail choisi et un(e) aide à domicile pour un CDD d'un mois minimum à temps complet. Postes à pourvoir dès que possible.

Candidatures (CV + lettre de motivation) à adresser au 02 98 21 12 40 / recrutement@amadeus-asso.fr

Recherche

- Potager : terrain d'une surface environ 150m² pour plantation de légumes 02 98 47 95 08.

COVOITURAGE

Cherche à covoiturer, hors vacances scolaires. Départ de Guissény vers 7h.

Départ de Brest 17h-17h30 vers place de Strasbourg, Moulin Blanc. 06 33 53 91 61.

CABINET D'HYPNOSE - THÉRAPIES ÉNERGÉTIQUE - KERLOUAN

Je vous propose de découvrir les bienfaits des thérapies brèves, pour vous accompagner avec bienveillance à utiliser vos propres ressources vers un changement au mieux. Plus d'information au

06 87 34 57 41 et sur le site internet www.florencehypnose.fr.

À LOUER

À la semaine, à la quinzaine ou au mois, appartement meublé tout confort. à Kerlouan. 06 84 27 64 90.

BODY NATURE

Notre nouveau conseiller body nature vous propose de découvrir la gamme de produits bio pour le corps et la maison, organiser une réunion à domicile. Rendez-vous par mail : christophe.body.nature@gmail.com ou par téléphone au 06 19 73 33 49.

AUTOUR DE CHEZ NOUS

NUIT DE NOCES

Votre enfant aime jouer un rôle, se mettre en scène... il a besoin de consolider sa confiance en lui...

Inscrivez-le au STAGE DE THÉÂTRE pour enfants pendant les vacances de la Toussaint :

Organisé par l'association Nuit de nocces du lundi 25 au vendredi 29 octobre de 10h à 12h.

Tarif : 25€ + l'adhésion à l'association (5€) Les jeunes « comédiens » (à partir de 7 ans) travailleront sur une saynète qu'ils pourront présenter en fin de stage. Inscriptions au : 06 68 24 13 25 theatre.enfants.nuitdenoces@gmail.com

RUGBY CLUB DE L'ABER

Samedi 09 octobre

M14 : Tournoi à St Renan départ club 09h00

M12 : Tournoi à Plouzané départ club 09h00

M10-M8-M6 : entraînement au Grouanec de 10h à 12h00.

Essais gratuits découverte garçons et filles de 4 ans à 15 ans, Affiliations et réaffiliations licences.

Dimanche 10 octobre :

Rugby sans contact : Tournoi « Landi Rose » à Landivisiau départ club 08h30.

Mercredi 13 octobre :

M10-M12-M14 : Entraînement de 17h30 à 19h00 au Grouanec.

Toutes les infos sur www.rcaber.fr ou sur Facebook : @rugbyclubdelaber.

TAÏKU AÏKIDO SELF DÉFENSE KERLOUAN

Besoin de bouger, envie d'arts martiaux ! venez nous rejoindre les :

Lundi à 18h15 Self D, 19h30 aikido, mercredi 16h30-17h30 Taiiku enfants, jeudi 18h30 - 20h Taiiku adultes, vendredi 19h-21h Aïkido (adulte et ado).

Pour nous contacter Gérald 06 76 34 60 97 ou Jean-Paul 06 81 24 20 57. Ou via notre site : task296.wixsite.com/taskkerlouan

ASSOCIATION « LA JONQUILLE DE L'ESPOIR »

Dans le cadre de l'Opération Nationale « Octobre Rose », les jeunes du Collège Saint-François-Notre Dame, et les membres de l'Action Catholique des Enfants vous proposeront des roses, le samedi 16 octobre toute la journée, au Centre Leclerc du Folgoët, et à l'Hyper-Casino de Lesneven.

Notre Association fonctionne en partenariat avec l'Institut Curie, pour la Recherche contre le cancer.

L'argent récolté est intégralement reversé à l'Institut. Association Loi 1901, nous sommes habilités à recevoir des Dons qui vous ouvrent droit à une réduction fiscale égale à 66% du montant de votre Don. Ce reçu fiscal vous est directement adressé par l'Institut.

ALCOOL ASSISTANCE PLOUVIEN - PLOUDALMEZEAU

Prochaine réunion mensuelle, le vendredi 15 octobre à 20h30 Salle du Mille Club à Lannilis sur le thème de l'entraide.

La réunion est ouverte à tous, renseignement au 06 10 49 84 42.

Jean le Goff assure la permanence le samedi matin Salle Laennec Plouvien. 06 10 49 84 42.

LA PARENTHÈSE

L'Accueil de jour (La Parenthèse) ouvert du lundi au vendredi est destiné aux personnes de plus de 60 ans chez lesquelles un diagnostic d'Alzheimer, ou de troubles apparentés, a été posé.

La structure accueille, à la journée, des personnes vivant à leur domicile et habitant dans un périmètre de 15 kms autour de Lesneven, pour la réalisation d'activités. Les transports sont réalisés par l'établissement.

Les demandes de renseignements et les pré-inscriptions se font auprès du bureau des entrées du Centre Hospitalier de Lesneven au 02 98 21 29 00.

TENNIS CLUB DE LA CÔTE DES LÉGENDES

Les cours ont repris à la salle omnisport de Kerlouan. Adhésions, inscriptions toujours possibles à l'école de tennis par téléphone ou par mail. Le matériel est prêté pour les débutants. Essai possible.

Renseignements 06 70 19 67 19 tc.cotedeslegendes@fft.fr

www.club.fft.fr/tc.cotedeslegendes.

ASP - RESPECTE DU LEON : FAMILLES ENDEUILLEES

Le GEFE, Groupe d'Entraide des Familles Endeuillées, est proposé par les accompagnants bénévoles de l'ASP - Respecte du Léon afin de répondre aux besoins de la communauté de cheminer dans le processus de deuil.

Avec le groupe en support, vous serez accueilli, respecté et écouté dans la confidentialité.

- La prochaine rencontre aura lieu à Lesneven le Jeudi 21 octobre 2021

* Inscription à l'ASP-Respecte du Léon : au 06 04 09 57 99.

PERMANENCE DE L'ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER 29

Vous rencontrez une difficulté, vous avez une question concernant la maladie, l'accompagnement de la personne malade, les dispositifs de soutien ?

France Alzheimer 29 propose une permanence et un accueil pour apporter une aide de proximité aux familles du secteur des Abers.

Un bénévole est à votre écoute dans les locaux de la mairie de Plouguerneau sur rendez-vous, tous les 2èmes mardis du mois, de 10h à 12h.

Contact et inscription au 02.98.44.90.27 ou par mail à france.alzheimer29@orange.fr

CHORALE DE LA MARPA

Après une si longue absence, les répétitions de la chorale "Chantons ensemble" reprendront le mardi 12 octobre 2021 à 14h30 à la MARPA de Ploudaniel sous la direction de Jean-Claude Goasdoué.

Si vous aimez chanter sans prétention aucune, dans une ambiance conviviale, les résidents de la MARPA seront heureux de vous accueillir pour préparer quelques animations dans les maisons de retraite voisines. Ils partageront aussi à 16h le café de l'amitié.

Les hommes sont également les bienvenus : nous manquons de voix masculines.

Dates des répétitions suivantes :

-Mardi 26 octobre

-Mardi 9 novembre

AVIS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

OFFICE DU TOURISME DE LA CÔTE DES LÉGNEDES

Horaires jusqu'au 31 octobre :
- Lesneven : Du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

- Meneham à Kerlouan : Lundi et du mercredi au samedi de 10h30 à 12h30 et de 14h à 17h30.

HORAIRE DÉCHÈTERIES

Les 2 déchèteries : Gouerven (Lesneven) et Lanveur (Plounéour-Brignogan-Plages) sont accessibles du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h45. Les déchèteries ferment à 11h le 1er jeudi de chaque mois.

Pensez à vous munir de votre carte d'accès pour activer les barrières ! Renseignements au 02 98 21 87 88 ou à dechets@clcl.bzh.

CAMPAGNE DE RELÈVE DES COMPTEURS D'EAU

Voici la liste des rues concernées cette semaine : Rue Saint-Sezny - Rue François Broc'h - Rue Colonel Berthaud - Route de Brendaouez - Rheun - Quillimadec - Place de la Résistance - Mez Clos Fourn - Route du Curmic - Rue Alain Colas - Rue Duguay Trouin - Rue Jacques Cartier - Rue Naig Rozmor - Rue Théodore Botrel

LA MAISON DE L'EMPLOI / MAISON DES SERVICES AU PUBLIC DE LESNEVEN

Vous êtes en recherche d'emploi. De nombreuses offres dans différents domaines sont à l'affichage dans nos locaux.

Vous souhaitez vous former ou changer d'orientation, vous avez des problèmes de mobilité, notre conseillère est à votre écoute et peut vous accompagner sur ces différents thèmes. Nous vous accueillons également pour toutes vos démarches liées aux services Publics (Pôle Emploi, CPAM, prise de rendez-vous, impôts...). Horaires : 8h30-12h et 13h30-17h30 (16h30 le vendredi) – 02 98 21 13 14.

Email : accueil@maison-emploi-lesneven.fr.
Le port du masque est obligatoire. Retrouvez-nous sur notre nouvelle page Facebook : Maison de l'Emploi / Maison de services au public Lesneven.

STAJ C'HOARIVA EVIT AR VUGALE STAGE DE THÉÂTRE POUR ENFANTS

29 a viz Here & 01, 02, 03 a viz Du 29 octobre & 01, 02, 03 novembre

Un doare plijus da labourat war ar c'horf, ar vouez, en em lec'hiañ er spas...

Une manière ludique de travailler l'espace, le corps, la voix, ...

C'hoari perzhioù a-bep-seurt e-barzh ur strollad asambles gant bugale all !

Jouer avec un groupe et interpréter des rôles différents !

Pleustriñ ur pezh-c'hoari bihan hag a vo c'hoariet dirak an dud (familh, mignoned,..).

Apprendre une petite pièce de théâtre qui sera jouée devant un public (familles, amis, ...).

En breton et en français !

CI-JOINT LE COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

CABINET MÉDICAL 02 98 25 61 21 – DR STRICOT 02 98 25 78 78 – URGENCES MÉDICALES 15

CABINET DENTAIRE 02 98 25 61 27 – PHARMACIE 02 98 25 61 12 ou 3237

CABINETS INFIRMIERS : Bleu Océan 02 98 25 77 76 – An Avel 02 98 25 62 60 – Cabinet des infirmières 02 29 62 31 69

Gendarmerie 02 98 04 00 18 ou 17 – Pompiers 18 ou 112

VOUS SOUHAITEZ PASSER UNE ANNONCE DANS LE GUISS'HEBDO ?

ENVOYEZ UN MAIL AVANT LE MERCREDI MIDI À :

COMMUNICATIONGUISSENY@GMAIL.COM

**HORAIRE D'OUVERTURE DE LA MAIRIE : DU LUNDI AU MERCREDI 9H-12H / 14H-17H
LE VENDREDI 9H-12H / 14H-16H – LE SAMEDI : 9H-12H. FERMÉE LE JEUDI**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

Ouverture de la séance à 20h. L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison Communale, en séance publique, sous la présidence de Raphaël RAPIN, le maire. **Présents** : Jean Louis BONDU, Jean-Yves BRAMOULLÉ, Herveline CABON, Mickaël CONQ, Renée GALL, Laurence GUERINET, Jérémy JAFFRÈS, Steven LE MESTRE, Maud LE QUÉRÉ, Cécile LORMEAU, Marie-Michelle LORGERE Valérie NIVEZ, Joël PASCOËT, Raphaël RAPIN, Jean-Yves ROUDAUT, et, Gwendoline VLAEMYNCK, formant la majorité des membres en exercice. **Excusée et représentée** : Christelle ELIES donnant pouvoir à Christine DOISNEAU. Herveline CABON a été désignée secrétaire de séance par le conseil municipal.

La séance était consacrée aux sujets suivants :

Déclaration d'abandon manifeste des parcelles cadastrées Section AS n°721, 753, 756, 804, 805, 806, 807, 808, 809, sises au lieu-dit « La Grève » rue du Chanoine Rannou à Guissény : Monsieur le maire a repris l'historique du dossier du site dit de « Skol an aod ». Rappel est fait du procès-verbal provisoire d'abandon manifeste des parcelles en date du 10 mai 2019, du procès-verbal définitif en date du 19 novembre 2020. Etant donné qu'aucune action des propriétaires n'a été entreprise pour remédier à l'état d'abandon de ce site. Le conseil après en avoir délibéré, décide à 19 voix « pour » : de déclarer l'immeuble sis rue du Chanoine RANNOU et lieu-dit La Grève et cadastré Section AS n°721, 753, 756, 804, 805, 806, 807, 808, 809, en état d'abandon manifeste, d'autoriser le maire à poursuivre la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique de l'immeuble susvisé dans les conditions prévues par l'article L. 2243-4 du Code général des collectivités territoriales et par le Code de l'expropriation, que les parcelles seront utilisées en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement, conformément à l'article L.2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce projet sera à destination d'aménagement afin de préserver le site des risques naturels. La destination du site à acquérir consiste en la démolition des bâtiments, la renaturation du secteur et son ouverture au public pour diverses activités de tourisme et de loisirs.

Engagement de la procédure d'expropriation des parcelles cadastrées AS n°721, 753, 756, 804, 805, 806, 807, 808, 809, sise au lieu-dit « La Grève » rue du Chanoine Rannou à Guissény : Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix « pour »), décide de poursuivre l'expropriation de cet immeuble au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, que les parcelles seront utilisées en vue de la réalisation d'un projet d'intérêt collectif relevant d'une opération de restauration, de rénovation ou d'aménagement, conformément à l'article L.2243-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce projet sera à destination d'aménagement afin de préserver le site des risques naturels. La destination du site à acquérir consiste en la démolition des bâtiments, la renaturation du secteur et son ouverture au public pour diverses activités de tourisme et de loisirs, charge Monsieur le maire d'établir le dossier simplifié d'acquisition publique prévu à l'article L.2234-4 du CGCT et transmettra ce dernier à Monsieur le Préfet du Finistère à l'issue de la période de mise à disposition dudit dossier, décide d'arrêter les conditions de mise à disposition d'un dossier de présentation du projet simplifié d'acquisition publique suivantes : le dossier, constitué par Monsieur le maire, présentant le projet simplifié d'acquisition publique ainsi que l'évaluation sommaire de son coût sera laissé à la disposition du public, les dates de consultation seront du 25 octobre 2021 au 28 novembre 2021, les observations du public seront consignées dans un registre disponible en mairie aux jours et heures d'ouverture au public, par courrier ou par message électronique pendant toute la durée de la consultation.

Modification des statuts de la Communauté Lesneven Côte des Légendes : dissolution du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) et évolution de la compétence action sociale : Le 16 juillet dernier, la présidente de la CLCL a notifié aux communes la délibération CC 79/2021 en date du 30 juin 2021 relative à la dissolution du CIAS et l'évolution de la compétence action sociale. Cette évolution s'explique par l'élargissement ces dernières années, du champ d'action de la compétence cohésion sociale (MSAP, Contrat local de santé, animation du réseau du territoire...), la volonté de simplifier et rendre cohérente l'action publique en mettant en place une seule entité qui traiterait de manière globale la cohésion sociale et les services à la population, et ceci en lien avec les partenaires, les communes et les CCAS. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix « contre », Madame Gwendoline VLAEMYNCK ne prend pas part au vote : Se positionne contre l'évolution de la compétence action sociale, contre la dissolution du CIAS au 31 décembre 2021, contre la modification des statuts de la CLCL.

Avis concernant l'obtention du renouvellement d'autorisation d'exploitation avec modification du périmètre d'exploitation de la carrière du « Moulin du Vern » sis sur la commune de KERNILIS au titre de législation sur les installations classées. Sur la demande d'enregistrement présentée, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement. Le conseil municipal à l'unanimité (19 voix « pour ») émet un avis favorable concernant le renouvellement de l'autorisation d'exploiter avec modification du périmètre d'exploitation de la carrière du « Moulin du Vern » sis sur la commune de KERNILIS au titre de la législation sur les installations classées sous réserve de la prise en compte des préconisations suivantes : préciser les modalités de gestion des matériaux de découverte, afin d'éviter toute dégradation paysagère du site et d'exploiter les matériaux utiles (terres végétales en particulier), retravailler sur la prise en compte insuffisante des enjeux de préservation de l'eau et de la biodiversité dans le contexte de la continuité écologique de l'Aber Wrac'h, veiller à la sécurité, la santé, l'impact en émission de gaz à effet de serre, réfléchir à une remise en état du site car elle apparaît comme non justifiée ni pensée en termes d'aménagement du territoire, revoir la méthodologie de l'évaluation de l'impact des rejets dans les eaux superficielles et de prévoir un dispositif d'épuration des eaux recueillies dans la carrière.

Régularisation de la voie communale n°4 : M. François LADAN, agissant pour l'indivision LADAN, a demandé par courrier, la possibilité d'acquérir une partie de la voie communale n°4 (environ 40m²) qui est, dans les faits, aujourd'hui intégrée à sa propriété. La collectivité n'a pas d'intérêt particulier à conserver ce délaissé et un autre à proximité, peut faire partie de cette régularisation,

pour environ 30 m². La voie commune n°4 passe en partie sur la parcelle C279 qui appartient à l'indivision LADAN. L'alignement de cette parcelle, via la cession de cette partie (de 12 m² environ) de l'indivision LADAN à la commune, permettrait de régulariser la situation. Ces échanges par acte, permettraient à l'indivision LADAN d'être propriétaire d'un bien dont les limites seraient conformes à la réalité du terrain et donc de régulariser un état de fait qui existe depuis de nombreuses années. , le conseil municipal, à l'unanimité décide (19 voix « pour ») : d'acter un accord de principe sur la vente à l'indivision LADAN des délaissés situés à proximité de leur propriété, que les limites de ces délaissés communaux devront faire l'objet d'un document d'arpentage et d'un acte notarié, à la charge de l'indivision, d'acquérir, une partie de la parcelle C279 (12m² environ), afin de réaliser l'alignement de la voie communale n°4. Les frais de bornage et d'acte seront pris en charge dans leur totalité par la collectivité. Monsieur le maire est autorisé à conduire la procédure de déclassement des portions de chemin du domaine public communal vers le domaine privé communal, de solliciter auprès du Tribunal administratif de Rennes, la nomination d'un commissaire enquêteur afin de procéder à l'enquête publique.

Mise à disposition d'un agent technique et/ou de matériel à la commune de Saint-Frégant : La commune de SAINT-FRÉGANT, afin de mutualiser les services techniques des communes de GUISSÉNY et de SAINT-FRÉGANT, sollicite la commune pour une mise à disposition d'agent technique à raison de 10 jours par an et/ou de matériel public pour 20 heures par an. Elle propose en contrepartie, de mettre à la disposition de la commune de GUISSÉNY, un agent technique à raison de 10 jours par an. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix « pour » Monsieur Jean-Yves BRAMOULLE s'étant absenté) décident d'adopter la proposition, d'autoriser le maire à signer tout document relatif à cette mise à disposition et à prendre l'arrêté du personnel correspondant.

Attribution d'une prime exceptionnelle au personnel communal : médaillés d'honneur du travail : Il est proposé que la commune verse également aux agents médaillés une prime exceptionnelle, identique au montant qui leur est accordé par le CNAS, selon les montants suivants : 170€ pour la médaille d'argent, 185€ pour la médaille de vermeil, 245€ pour la médaille d'or. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix « pour ») valide l'attribution d'une prime exceptionnelle aux agents médaillés d'honneur du travail suivant les montants proposés à compter du 01/10/2021 ainsi qu'à Monique CONGAR et à Ronan L'HOSTIS pour la promotion du 14/07/2021.

Délibération instituant l'Indemnité Forfaitaire Complémentaire pour Élections (IFCE) et définissant la valeur de l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaire de de 2^{ème} catégorie (IFTS) : Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix « pour ») décide d'instaurer l'IFCE en faveur des fonctionnaires titulaires et stagiaires qui, en raison de leur grade ou de leur indice, sont exclus du bénéfice des indemnités horaires pour travaux supplémentaires, de fixer le montant moyen annuel de l'IFTS à 2 839,80 €, que l'enveloppe globale sera répartie entre les bénéficiaires, au prorata du temps consacré aux opérations électorales, pour les agents à temps partiel ou à temps non complet, que l'IFCE sera versée intégralement et non pas proportionnellement au temps de travail hebdomadaire, d'étendre le bénéfice de cette prime aux agents non titulaires de droit public de même niveau et exerçant des fonctions de même nature que celles des fonctionnaires, que le paiement de cette indemnité sera effectué après chaque tour de consultations électorales. Lorsque deux élections se déroulent le même jour une seule indemnité peut être allouée. Cette indemnité peut être versée autant de fois dans l'année que celle-ci comporte d'élections. Cette indemnité n'est pas cumulable avec les IHTS mais est cumulable avec le RIFSEEP.

Délibération instituant l'Indemnité Horaire de Travaux Supplémentaires (IHTS): La compensation des heures supplémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et à défaut les heures supplémentaires accomplies sont indemnisées. Néanmoins, seuls les agents relevant aux grades de catégorie C et B peuvent prétendre au versement d'IHTS. Le principe dans la collectivité reste le repos compensateur. La rémunération des heures supplémentaires reste l'exception. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité (19 voix « pour »), d'instituer le régime des I.H.T.S. en faveur des agents susceptibles de les percevoir, sous réserve que l'emploi occupé implique la réalisation effective d'heures supplémentaires, que ces heures aient été travaillées à la demande du responsable de l'agent ou de l'autorité territoriale et que le travail supplémentaire réalisé n'a pas fait l'objet d'une compensation sous la forme d'un repos compensateur. Au sein de la collectivité, les grades susceptibles de percevoir des I.H.T.S. sont les : agents de catégorie C, tous grades et toutes filières, les agents de catégorie B dont l'indice majoré est inférieur à 380, de tous grades et de toutes filières,

Frais de mission et de déplacement des élus communaux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (19 voix « pour ») décide que les frais de transport sont remboursés sur la base d'indemnités kilométriques, selon les taux définis par arrêté ministériel, complétés le cas échéant, et sur justificatif, des frais d'utilisation de parcs de stationnement et de péage d'autoroute. Quant aux frais de transports en commun, ils sont pris en charge sur présentation des justificatifs sur la base du tarif le moins onéreux. Les élus peuvent bénéficier du remboursement des frais de garde d'enfants ou de personnes dépendantes, engagés pour pouvoir participer à certaines réunions. Il s'agit plus précisément des séances plénières du conseil municipal, des réunions des commissions dont les élus sont membres si elles ont été instituées par délibération du conseil municipal, ainsi que des réunions des assemblées délibérantes et des bureaux des organismes où ils ont été désignés pour représenter la commune.

103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de communes de France : remboursement des frais de mission
L'Association des Maires de France (AMF) organise son 103^{ème} Congrès des Maires et des Présidents de Communautés de Communes de France du 16 au 18 novembre 2021 à Paris. Ce congrès, lieu d'informations, de formation et d'échanges, est un temps fort de la démocratie locale. C'est pourquoi, Monsieur le Maire souhaite s'y rendre, accompagné d'Herveline CABON, 1^{ère} adjointe et de Gwendoline VLAEMYNCK, conseillère municipale déléguée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (19 voix « pour ») décide de donner mandat spécial à Herveline CABON, Gwendoline VLAEMYNCK et à Raphaël RAPIN pour participer au

Réhabilitation du bâti du camping municipal du Curnic

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix « pour » et une abstention de Cécile LORMEAU, décide qu'afin d'obtenir différents labels de qualité, des travaux de réhabilitation et de mise aux normes doivent être entrepris. Dans un premier temps, et au vu des montants de travaux estimés pour une réhabilitation totale du bâti du camping municipal du Curnic, il est proposé de rénover le bloc sanitaire avec mise aux normes PMR avec remplacement des réseaux d'adduction eau potable, des réseaux électriques et d'éclairage, d'évacuation des eaux usées, d'améliorer le local d'accueil et l'abri du campeur, de créer un local vaisselle et linge dans le local déchets ménagers existant, de réaliser le raccordement des eaux usées au réseau collectif. Le montant estimé de cette opération est de 180 049 € HT soit 216 058,80 € TTC.

Réhabilitation du bâti du camping municipal du Curnic : consultation des entreprises

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à 18 voix « pour » et 1 abstention de Cécile LORMEAU, valide le lancement d'une consultation afin qu'un marché de travaux soit conclu pour les travaux de réhabilitation du bâti du camping municipal du Curnic, conformément au Code des Marchés publics.

Demande de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâti du camping municipal du Curnic

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix « pour » et une abstention de Cécile LORMEAU décide de demander la DSIL pour le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâti du camping municipal du Curnic pour un montant de 72 020 € € au titre de la DSIL 2022.

Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâti du camping municipal du Curnic

Le conseil municipal décide, à 18 voix « pour » et une abstention de Madame Cécile LORMEAU, de valider la demande de financement pour un montant de 72 020 € € au titre de la DETR 2022.

Demande de subventions auprès de la Région, du Département, de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, dans le cadre du partenariat Contrat de Région-EPCI-Pays de Brest, pour le financement des travaux de réhabilitation et de mise aux normes du bâti du camping municipal du Curnic

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 18 voix « pour » et une abstention de Madame Cécile LORMEAU décide de valider la demande de financement auprès de la Région, du Département, de la Communauté Lesneven Côte des Légendes, dans le cadre du partenariat Contrat de Région-EPCI-Pays de Brest.

Affaires diverses

Marché de voirie

Lors de sa réunion du 24/06/2021, le conseil municipal a donné son accord pour lancer une consultation en vue de mettre en place, pour les travaux de voirie communale 2021 (reconductible les trois années suivantes), un marché à bons de commande. Le seuil minimal des commandes annuelles a été fixé à 0 € HT et le seuil maximal à 240 000 € HT. Une seule entreprise a répondu. L'acte d'engagement a donc été signé avec EUROVIA le 22/07/2021.

Point sur les dépenses engagées / validées / à valider / en réflexion (montants estimés)

Action	Montant HT	Montant TTC	Statut
Les Ateliers panneaux photovoltaïques 2	4 500 €	5 400 €	engagée
Travaux de voirie rue René BIHANNIC	220 000 €	264 000 €	engagée
Réhabilitation de la Mairie	370 000 €	444 000 €	validée
Réhabilitation du camping municipal	180 000 €	216 000 €	validée
Skol an Aod	1 600 000 €	1 860 000 €	validée
Travaux de voirie route de Kerlouan	400 000 €	480 000 €	à valider
Réhabilitation des Ateliers	4 625 000 €	5 550 000 €	à valider
Maison de santé	647 500 €	770 000 €	en réflexion
Maison de la Digue	200 000 €	240 000 €	en réflexion
Salle Jean FILY	300 000 €	360 000 €	en réflexion

Demande de l'ESG : Accord de la collectivité pour installer une benne qui servira à récolter de la ferraille au Service Technique du 9 au 16/10/2021. L'accord leur a été donné par Monsieur le maire.

Arrêté portant prorogation pour une durée de 15 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2035 des permissions de voirie autorisant l'occupation du domaine public routier communal par un opérateur de réseau de communications électroniques au bénéfice d'Orange - opérateur déclaré au titre de l'article L33-1 auprès de l'ARCEP

Arrêté portant habilitation à contrôler la détention d'un pass sanitaire par les bénévoles de la bibliothèque municipale : L'accès à la bibliothèque municipale de Guissény nécessite la détention d'un pass sanitaire. Il appartient au maire d'habiliter nommément les personnes et services autorisés à contrôler la détention du pass sanitaire pour leur compte. Les personnes désignées seront habilitées au contrôle de la présentation d'un pass sanitaire (numérique ou papier), d'une preuve sanitaire parmi les trois suivantes : La vaccination, à la condition de disposer d'un schéma vaccinal complet ; La preuve d'un test négatif de moins de 72h ou d'un autotest

négatif réalisé sous la supervision d'un professionnel de santé de moins de 72h, avant l'accès à la bibliothèque ; Le résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Les personnes concernées sont tenues au secret professionnel dans le cadre des règles instituées dans le code pénal et doivent faire preuve de discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont ils ont connaissance.

Jardin des naissances : Ce projet a pour objectif de créer un jardin / bosquet de 20 à 30 m² pour les citoyens. Cet espace sera enrichi au fur à mesure des naissances de petits Guisséniens ! Dans un premier temps, jusqu'en 2026. Les parents seront invités prochainement afin de venir planter mi-novembre 2021 le premier bosquet et le décorer (noms des enfants, signalétique du jardin). Pour le lancement du projet, exceptionnellement, il sera procédé à la plantation pour les enfants nés en 2020. Le premier terrain choisi est la bande d'herbe entre le boulodrome et la double haie à côté de l'école. Cet endroit a été retenu car il est proche de l'école, des Ateliers (futur pôle associatif) et du GR34. Le coût de la mise en place de ce bosquet serait d'environ 4 500 € pour 2021.

Repas des aînés : 450 personnes de plus de 70 ans sont recensées sur Guissény. Le repas des aînés aura lieu le samedi 27 novembre 2021 et que les inscriptions doivent se faire en mairie avant le 15 novembre 2021.

La fibre : dénomination des voies et numérotation des habitations. Ce travail permettra une meilleure efficacité tant au niveau des secours que des livraisons. La numérotation des habitations de la commune est en cours de réflexion par la commission urbanisme. L'enjeu majeur est le raccordement à la fibre en 2023 (pas de numéro = pas de raccordement à la fibre pour le particulier). Autres enjeux : l'intervention des secours, la distribution du courrier et des colis, les réseaux (eaux, déchets, fibre), l'adresse via GPS, le recensement de la population... La commission urbanisme réfléchit sur la possibilité de garder les noms de quartiers, la prise en charge par la mairie de la première plaque de numérotation...

Concernant la dénomination des voies, la commune a souscrit à la Charte Ya d'ar brezhoneg. Souhait de conserver les noms en breton, de les traduire voire de les créer en breton. Concernant la numérotation des habitations, la numérotation alternée est choisie. Elle permettra de conserver la plupart des numéros existants, de garder une cohérence sur la commune. Ce travail se poursuit grâce notamment à l'implication de Maud LE QUERE et de Jean-Claude LE BIDEL.

Salle Jean Fily : Le projet de réhabilitation de cette salle multi activités oblige à un travail transversal des élus. Avant toute décision politique, il est nécessaire d'avoir une vue d'ensemble du projet (ce qui permettra également de solliciter plusieurs types de subventions). En ce sens, plusieurs devis ont été faits auprès d'entreprises concernant notamment le démontage des anciennes tôles de bardage, le stockage et la réfection = 28 945,08 € TTC, la réalisation d'un revêtement sportif coulé = 110 676 € TTC, la mise en place d'équipements sportifs (cercle compétition, filet de basket, mousses de protection etc...) pour un montant de 23 418,48 € TTC... Par ailleurs, la mise en place de panneaux photovoltaïques, à l'instar de ceux posés sur le toit des Ateliers, est envisagée. Aussi, il s'avère nécessaire de faire procéder à une étude de structure du bâtiment ainsi qu'à une étude thermique. Le dossier reste en cours d'étude.

Travaux rue René BIHANNIC : Fin des travaux de voirie rue René BIHANNIC les plus importants vers la fin du mois d'octobre et il est prévu que le SDEF intervienne semaine 41 et semaine 42. Alerte est donnée sur le fait que les automobilistes ne respectent pas tous la signalisation en place.

Recrutement d'un agent référent animations, associations, communication : Un nouveau recrutement est donc en cours. La publication de l'offre d'emploi a été faite le 29/09/2021. La fin de candidature est fixée au 29/10/2021 pour une prise de poste au plus vite. Cette offre et la fiche de poste correspondante sont affichées en mairie, sont publiées sur le site internet de la commune et sur le site emploi territorial. A ce jour, la mairie a reçu 8 candidatures.

Cession de la propriété dénommée « Maison du Puits », cadastrée AS248, sise au 9 rue de l'Église à GUISSÉNY : La signature de l'acte de vente aura lieu le 18 octobre 2021.

Syndicat des Eaux du Bas-Léon : Une nouvelle plaquette de présentation est consultable en mairie sur demande pour les élus et les administrés, ainsi que sur internet à l'adresse : www.syndicatbasleon.bzh .

Pôle métropolitain du Pays de Brest : Le rapport d'activités 2020 du Pôle métropolitain du Pays de Brest, consultable en mairie, sur demande, pour les élus et les administrés.

Syndicat Départemental d'Incendies et de Secours 29 d'incendie du Finistère : Le rapport d'activité annuel est consultable en mairie, sur demande, pour les élus et les administrés, ainsi que sur internet à l'adresse : www.sdis29.fr .

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère : Le rapport d'activité 2020 est consultable en mairie, sur demande, pour les élus et les administrés. Le cadastre solaire est mis à disposition de l'ensemble des communes et des EPCI situés sur le territoire d'intervention du SDEF.

Article de presse et plage polluée : Monsieur le maire regrette d'avoir découvert dans la presse cet été, un article à propos des plages communales de La Croix et des Barrachou. Cet article, principalement axé sur les fermetures de plages, n'a pas abordé les autres sources possibles de pollution sur le Quillimadec. De nombreux travaux ont été réalisés pour faire cesser cette pollution par la commune. Rappelons-le : le bassin versant du Quillimadec prend sa source à Plounéventer, loin de Guissény. Les risques de pollution sont nombreux sur la distance qui sépare les deux communes ! Nous sommes très attachés à nos projets environnementaux : site Natura 2000, le marais, la surveillance des dunes, la protection des espèces de végétaux, d'insectes... un patrimoine naturel fabuleux. Il est en effet affligeant de constater que malgré des efforts nombreux et soutenus, cette pollution persiste. Monsieur le maire regrette que les journalistes n'aient pas pris la peine de se rapprocher des élus afin de co-écrire cet article...

Clôture de la séance à 22h40.